

ALPES DU SUD Pour le maintien des chasses ancestrales

La grive est leur passion



L'association de défense des chasses traditionnelles aux grives dans les Alpes-de-Haute-Provence a été créée en 2003.

Photo : Jean-François MUTZIG

Les chasseurs de Haute-Provence qui ont pour passion commune la chasse à la grive, se sont retrouvés à Malijai, pour évoquer le recul de la date de fermeture de la chasse et le retour des chasses traditionnelles.

Regroupés au sein de l'association de défense des chasses traditionnelles à la grive (ADCTG 04) qui a vu le jour il y a un peu moins de trois ans, les chasseurs continuent à se mobiliser pour repousser la date de fermeture de cette chasse et le maintien ou le retour des pratiques ancestrales.

« La date de fermeture est pour nous plus qu'une priorité. Nous sommes dans l'attente du décret du Conseil

d'Etat qui doit tomber théoriquement au mois de novembre. Mais nous ne savons pas encore si la chasse à la grive sera prolongée jusqu'au 20 février. Tant que la réponse n'est pas connue, il faut considérer que la date du 10 février sera celle de la fermeture. L'ensemble des chasseurs attend avec impatience l'annonce officielle de cette date et nous sommes près à franchir une étape supplémentaire si nous n'obtenons pas satisfaction », déclare Maurice Joyan président de l'ADCTG 04.

«La grive est un migrateur qui n'est pas menacé»

À propos des techniques de chasses à la lègue et aux gluaux Max Izoard président de la fédération 04 évoquait

la nécessité de se battre pour défendre le maintien des traditions avec une certaine éthique.

Suite à la loi de 1989, nombre de communes ont perdu le droit de "gluaux".

« Il est grand temps, d'ouvrir un débat de fond pour trouver une solution et permettre aux communes qui ont perdu ce droit de le retrouver », avançait Maurice Joyan.

Enfin, s'agissant de l'autorisation de la Tandelle sélective, ou encore appelée "Lègue sélective", il se pourrait qu'elle soit de nouveau au goût du jour dans le département.

La requête formulée par les chasseurs du 04 pour le retour de cette pratique de chasse ancestrale est soute-

REPÈRES

L'ASSOCIATION

■ L'association de défense des chasses traditionnelles aux grives dans les Alpes de Haute-Provence a été créée en 2003. Elle regroupe près de 500 adhérents issus des départements de la région Paca. Environ 2000 personnes pratiquent ce type de chasse dans le 04 dont 1200 ont un droit de gluaux.

COMBIEN DE GRIVES ?

■ Un quota de 5000 grives est autorisé mais seulement 3000 spécimens sont prélevés chaque année, sur le territoire du département.

QUELLES ESPÈCES ?

■ Cinq espèces de grive sont chassées dans les Alpes de Haute-Provence : la grive musicienne, la grive mauvis ou siffleuse, la grive litorne appelée communément Chacha, la grive draine et le merle noir.

nue par les trois parlementaires des Alpes de Haute-Provence. □

EN SAVOIR PLUS

La chasse au poste relève d'une culture spécifique et revendique le registre des traditions. Pour mieux appréhender toutes les techniques de chasse à la grive, il est vivement conseillé de se procurer l'ouvrage que vient de publier le Marseillais Guy Pania intitulé "les grives de l'étoile".